

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU SDE 18



ÉDITION
2023

SDE18
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

www.sde18.com



SOMMAIRE

	ÉLECTRIFICATION	5
	GAZ	17
	ÉCLAIRAGE PUBLIC	21
	MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	31
	SIG - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	39
	MOBILITÉ ÉLECTRIQUE	45
	INNOVATION ET APPLICATION	51

INTRO.



Le SDE 18 est un acteur majeur de la transition énergétique dans notre département. Il conseille, conduit des travaux, accompagne les projets et apporte des aides financières aux collectivités.

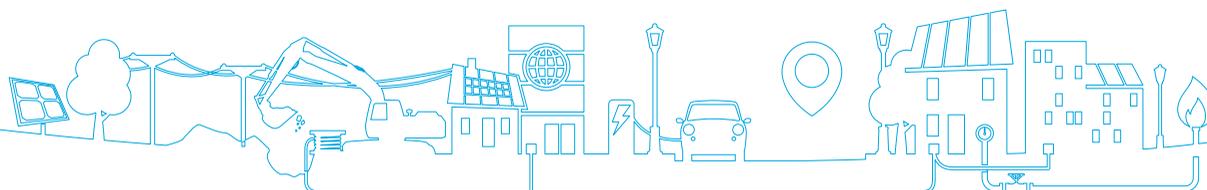
Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher est un établissement public géré par des délégués élus. Il regroupe toutes les communes et les communautés de communes du département. **Historiquement, le SDE 18 est devenu propriétaire des réseaux d'électricité et de gaz.** Il a pour mission première d'organiser les services publics de ces deux énergies ce qui lui confère le rôle d'« autorité organisatrice et concédante ». Il a confié, par des contrats de concession, l'exploitation de ces réseaux à ENEDIS pour l'électricité et à GRDF et ANTARGAZ pour le gaz.

Au fil du temps, le SDE 18 a mis en commun des moyens humains, techniques et financiers pour **développer des compétences optionnelles pour toujours mieux accompagner les collectivités dans le domaine des énergies.**

CHIFFRES CLÉS*

- Près de **12,6 M€** consacrés aux travaux dont :
 - 6,8 M€ pour les réseaux électriques
 - 5,5 M€ pour l'éclairage public
 - 258 000 € pour les réseaux télécoms
 - 35 000 € pour les bornes de recharge pour les véhicules électriques
- **94 %** des dépenses réelles d'investissement affectées au financement des travaux des collectivités

* Source : Rapport d'activité 2022



LES DOMAINES D'INTERVENTION



ÉLECTRIFICATION

Développer et renforcer le réseau de distribution d'électricité.



GAZ

Organiser la distribution publique de gaz en réseau.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Développer, renouveler, exploiter les installations et les réseaux d'éclairage public.



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Conseiller dans la maîtrise des consommations d'énergie et la réalisation des projets.



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Optimiser la gestion des espaces communaux.

LATITUDE 18
UN SERVICE DU SDE 18



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Développer des déplacements plus respectueux de l'environnement.

Modulo
Mobilité durable locale



ÉLECTRIFICATION

DÉVELOPPER ET RENFORCER LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le SDE 18 est propriétaire des réseaux électriques de basse et moyenne tension qui permettent d'acheminer localement l'électricité jusqu'aux habitations et entreprises.

Il réalise des travaux pour améliorer et renforcer de manière constante les réseaux en les développant ou les sécurisant.

POUR QUI

→ Communes et EPCI du Cher

- Communes rurales
- Communes urbaines
- Villes (Bourges, Vierzon, Saint Amand Montrond, Saint Florent sur Cher et Mehun sur Yèvre)

MONTANT DE LA CONTRIBUTION ÉLECTRIFICATION & GAZ

→ 1 € par habitant jusqu'à 5 000 habitants et 0,25 € au-dessus de 5 000 habitants (forfait annuel)



LOTS GÉOGRAPHIQUES MARCHÉS 2022-2025

LOT N°1 CENTRE CEE

Chargé d'affaires Électrification
Luc Lachasse : 02 48 50 84 72

LOT N°2 NORD-OUEST AEB ELECTRICITÉ

Chargé d'affaires Électrification
Bruno Berneron : 02 48 50 84 73

LOT N°3 NORD-EST CEE

Chargé d'affaires Électrification
Julien Moncelon : 02 48 50 84 77

LOT N°4 SUD-OUEST CEE

Chargé d'affaires Électrification
Philippe Bois : 02 48 50 85 38

LOT N°5 SUD-EST INEO

Chargé d'affaires Électrification
Alain Roussilhe : 02 48 50 84 74



Dans un souci d'efficacité, le SDE 18 a fait le choix de répartir le département en 5 lots géographiques avec des référents sur chaque lot.

LOT N°2
NORD-OUEST



LOT N°3
NORD-EST



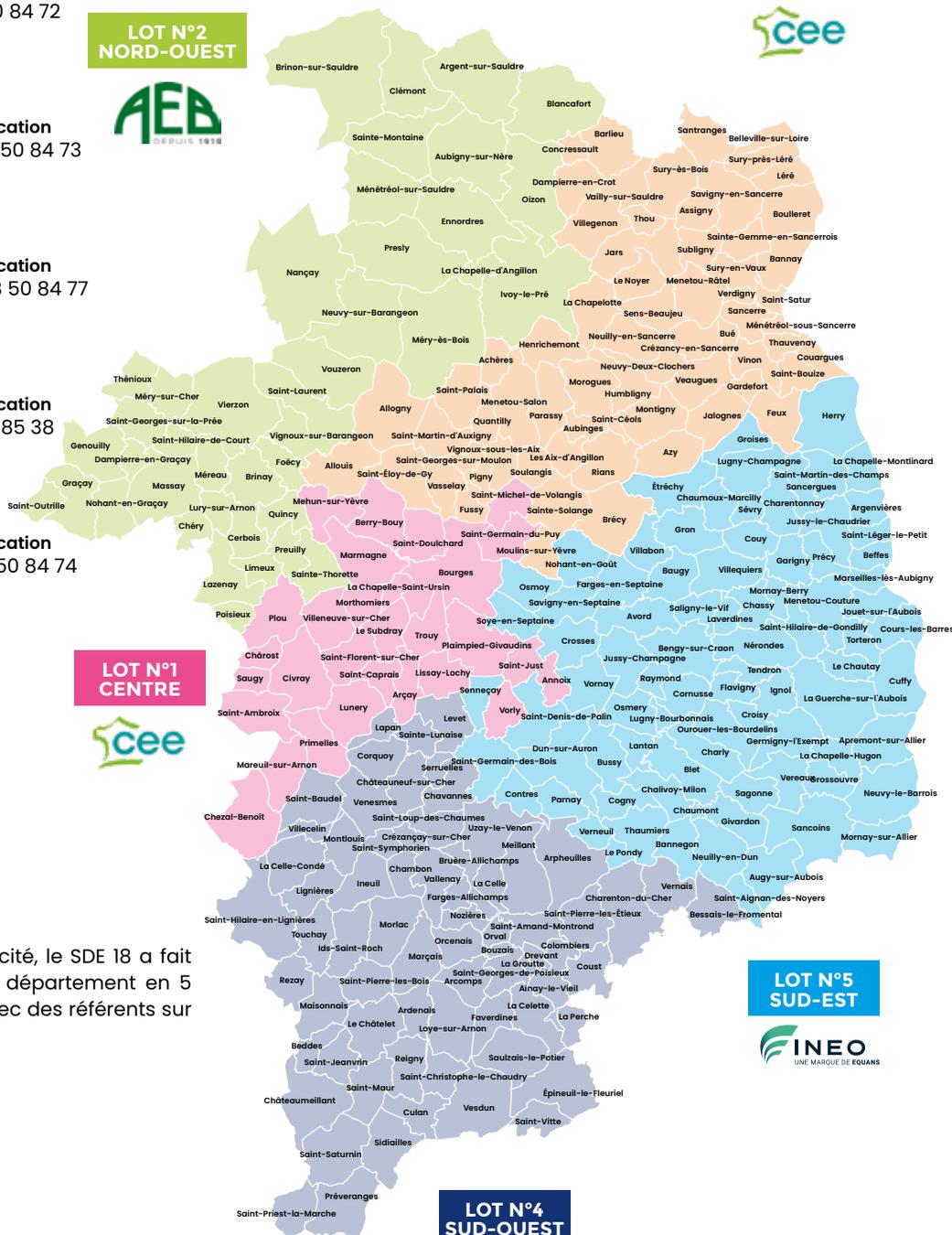
LOT N°1
CENTRE



LOT N°5
SUD-EST



LOT N°4
SUD-OUEST



PRESTATION 1

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Vous souhaitez améliorer et sécuriser le cadre de vie des habitants ?
Faites disparaître les réseaux aériens de distribution électrique
et télécoms avec le SDE18.

NOUVEAU DEPUIS LE 01 JANVIER 2022 :
JUSQU'À 80% DE VOS CHANTIERS
FINANCÉS PAR **LE SDE 18**

Concernant l'enfouissement du réseau Basse Tension, les modalités de prise en charge des travaux d'enfouissement des réseaux ont été modifiées.

Le SDE18 prend en charge l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité à hauteur de 80% jusqu'à 100 000 € et subventionne le solde du chantier à hauteur de 60% ; la participation de la collectivité serait donc égale à 40% du solde, avec un minimum de 20% du coût global du chantier HT.

OFFRE LIMITÉE À 100 000 € DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS À 80% PAR AN

Ces travaux comprennent l'ouverture, le sablage et le remblai des tranchées, la fourniture et le déroulage du câble basse tension, y compris les fourreaux nécessaires, ainsi que la reprise des branchements et la dépose du réseau aérien.

→ Exemple :

Pour 100 000 € total de travaux en électrification, il reste 20 000 € à la charge de la commune et cela correspond à environ 300 à 400 mètres d'enfouissement des réseaux électriques.



CE DISPOSITIF EST MIS EN PLACE
JUSQU'À FIN 2024, À RAISON
D'UN **PLAFOND DE 100 000 € HT**
DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT
SUBVENTIONNABLES À 80%

par an par commune et dans la limite des sommes inscrites au budget du SDE18.



GAZ

ÉCLAIRAGE
PUBLICMAÎTRISE
DE L'ÉNERGIESIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUEMOBILITÉ
ÉLECTRIQUEINNOVATION
& APPLICATION



LÉRÉ « LES HOUARDS »



AVANT



APRÈS

Ce chantier de dissimulation comprenait environ 1200 m de basse tension avec :

- La dépose 25 supports basse tension en bois.
- L'installation d'un nouveau transformateur au sol.
- La dissimulation HT (moyenne tension) sur 400m.
- La dissimulation télécoms.
- La pose 29 ensembles d'éclairage public LED 32W.

Ce chantier avait la particularité d'intégrer la pose d'un poteau arrêt de HTA de 18m (Implantation avec une grue).

MONTANT DES TRAVAUX :

Coût total des travaux : 414 000€ HT

→ SDE 18 : 224 500 €

→ Commune : 189 500 €

VILLENEUVE SUR CHER



AVANT



APRÈS

Le SDE 18 a réalisé la dissimulation des réseaux basse tension, téléphoniques et la restitution de l'éclairage public sur la commune de Villeneuve sur Cher >> Routes de Sainte Thorette (RD35) et de Bourges (RD16) sur environ 600m. Le matériel d'éclairage public posé est à LED (20 ensembles à 32W) avec une rénovation complète de l'armoire de commande.

COÛT DES TRAVAUX ÉLECTRIFICATION + ÉCLAIRAGE PUBLIC + TÉLÉCOMS :

→ Participation totale du SDE 18 : 98 400 € HT

→ Participation commune : 112 600 €



PRESTATION 1

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS

Câbles
électriques

Eclairage
public

Télécoms/Fibre
*gestion des infrastructures et du
génie civil en lien avec ORANGE*

Le SDE18, à l'occasion des travaux d'enfouissement de réseaux aériens de distribution électrique, engage l'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public.

L'enfouissement des réseaux télécoms reste intégralement à la charge de la collectivité.

3 BONNES RAISONS D'ENFOUIR LES RÉSEAUX :

+ de sécurité :

pas de risques de chute, de courts-circuits ou d'incidents lors de l'élagage des arbres

+ d'esthétisme

embellissement du cadre urbain avec la disparition des réseaux aériens, des poteaux béton

+ de qualité

optimisation de la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf, souterrain, à l'abri des intempéries

FINANCEMENT

OFFRE À DESTINATION DES COMMUNES RURALES

Ce dispositif est mis en place **pour trois ans à raison d'un plafond de 100 000€ de travaux d'enfouissement subventionnables à 80%** et dans la limite des sommes inscrites au budget du SDE18 ; les chantiers non retenus seront traités avec une prise en charge à 60% par le SDE et 40% par la Collectivité.

Le SDE18 propose aux collectivités un financement pour les opérations :

→ Travaux 100% sous maîtrise d'ouvrage du SDE18

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Réseaux électriques	80% jusqu'à 100K€ de travaux puis 60% du reste des chantiers + TVA	20% jusqu'à 100K€ de travaux puis 40% du reste des chantiers
Eclairage public	50% HT + TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% TTC

→ Terrassements et fourreaux fournis par la collectivité

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Communes rurales	100 % du coût des travaux d'enfouissement du réseau Basse Tension	La fourniture des terrassements et fourreaux*
Eclairage public	50% HT + TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% sous sa propre maîtrise d'œuvre

* La fourniture des terrassements comprend l'ouverture de l'intégralité des tranchées en domaine public et privé, le sablage, la fourniture et pose des fourreaux nécessaires à l'enfouissement des réseaux ainsi que leur remblaiement, conformément aux réglementations en vigueur. Aucun fourreau ne sera fourni et posé par le SDE 18 dans le cadre de terrassements fournis par un tiers. Lorsque la tranchée principale est fournie par ENEDIS dans le cadre de travaux communs, le coût de l'ensemble des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18, est partagé entre le SDE 18 et la collectivité suivant la répartition ci-dessus. Si la collectivité fournit les tranchées annexes, le SDE 18 prend en intégralité la partie hors terrassement.



PRESTATION 1



Enfouissement des réseaux sur 340 m à Lissay Lochy.

Coût en électrification : 46 683,68€ HT soit une participation SDE de 37 346,94€ (80%)

Coût en télécoms : 11 229,04€ TTC >> 100% à la charge de la commune

Coût en éclairage public : 24 963,98€ HT dont 50% financés par le SDE 18.

FINANCEMENT

OFFRE À DESTINATION DES COMMUNES URBAINES

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Réseaux électriques	80% jusqu'à 100K€ de travaux puis 60% du reste des chantiers + TVA	20% jusqu'à 100K€ de travaux puis 40% du reste des chantiers
Eclairage public	50% HT+TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% TTC

Si les terrassements et fourreaux sont fournis par la collectivité, le financement est le même que pour les communes rurales (voir au dos page 9)

FINANCEMENT

OFFRE À DESTINATION DES VILLES

MESURE
EXCEPTIONNELLE

→ **Prestation d'effacement des réseaux pour les villes :**
Bourges, Vierzon, Saint Amand Montrond, Saint Florent sur Cher et Mehun sur Yèvre

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a conduit le Gouvernement à mettre en place un plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans qui vise à relancer l'économie avec pour objectif de retrouver en 2022 le « niveau de richesse d'avant crise ». Dans ce contexte, le SDE 18 participe financièrement aux opérations d'enfouissement des réseaux d'électrification des communes urbaines, percevant tout ou partie de la TCCFE, selon les modalités suivantes :

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Communes urbaines TCFE	40% HT+TVA	60% HT

Offre spéciale sur une enveloppe de travaux de 400 000 € sur 3 ans à la date de signature de la convention pour chaque commune concernée. Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

La signature d'une convention triennale est obligatoire pour la réalisation des travaux.

PRESTATION 2

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

FINANCEMENT
JUSQU'À 100%

À DESTINATION DES COMMUNES RURALES

Les opérations de renforcement et de sécurisation sont décidées par le SDE18 en coordination avec Enedis, via un plan de programmation pluriannuel.

LE RENFORCEMENT

Une opération de renforcement consiste à **adapter le réseau public d'électricité au développement des besoins des usagers**. L'objectif est de résorber les chutes de tension.

Dans les communes rurales, ces travaux sont réalisés par le SDE18 tandis qu'ENEDIS intervient pour les communes dites urbaines et les villes. Le SDE18 est saisi soit directement par le biais d'une commune (souvent sollicitée par un usager), soit par ENEDIS qui transmet les réclamations reçues et analyse les contraintes de tension sur les réseaux.

FINANCEMENT

Les travaux de renforcement de réseaux sont 100% à la charge du SDE18. Ce dernier réalise les opérations de renforcement en aérien torsadé. Pour certaines zones boisées, zones à risque ou présentant un enjeu environnemental majeur, la solution en «souterrain» sera privilégiée. Elle le sera également lorsque le renforcement est à proximité d'une zone déjà enfouie.

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Renforcement aérien ou souterrain selon l'environnement	100%	0%

Travaux en souterrain à la demande de la collectivité :

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Réseaux électriques	70% HT+TVA	30% HT
Eclairage public	50% HT+TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% TTC



Renforcement souterrain des réseaux basse tension à Thaumiers



Sécurisation aérienne sur 270 m au poste SARDELLES sur la commune de Sainte Gemme en Sancerrois avec la pose de 5 poteaux en béton.

SÉCURISATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

L'opération de sécurisation consiste à remplacer les fils nus, fragilisés et vétustes, par des câbles torsadés aériens plus résistants, donc moins exposés aux contraintes climatiques, permettant ainsi de résorber les coupures de courant. L'objectif est, petit à petit, de supprimer les fils nus.

Dans les communes rurales, ces travaux sont réalisés par le SDE18 tandis qu'ENEDIS intervient pour les communes urbaines.

FINANCEMENT

Les travaux de sécurisation des réseaux sont 100% financés par le SDE18.

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Sécurisation réseaux aériens	100%	0%



PRESTATION 3

EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

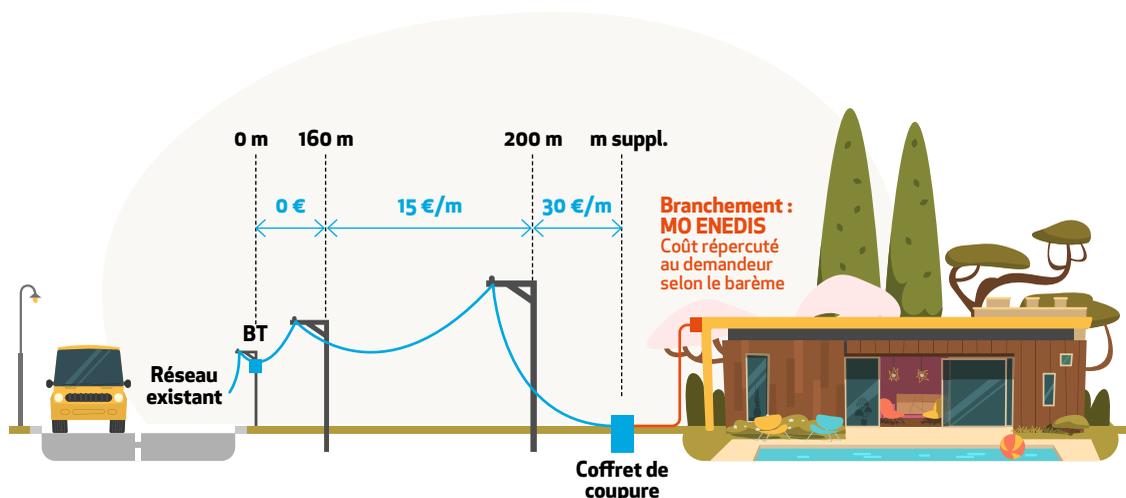
L'objectif est de desservir de nouveaux usagers, lotissements, zones d'activités...

Une extension du réseau de distribution publique d'électricité se définit par le prolongement d'une ligne existante basse tension (puissance maximale de 250 kVA), généralement en bordure d'une voie publique, jusqu'au droit de la parcelle à desservir.

Lorsque le réseau électrique basse tension est situé à moins de 30m de la limite de l'unité foncière à desservir touchant le domaine public, le SDE 18 ne réalise pas d'extension. Il s'agit d'un simple branchement dont les travaux seront réalisés par le concessionnaire ENEDIS.

- Branchement à puissance limitée (jusqu'à 36 kVA) : Dans la zone rurale, le SDE 18 assure la maîtrise d'ouvrage des **travaux d'extension du réseau** de distribution publique (cas des unités foncières non desservies).
- Branchement à puissance contrôlée (> 36 kVA et jusqu'à 250 kVA) : Dans la zone rurale, le SDE 18 assure **la maîtrise d'ouvrage de tous les raccordements**.
- Etablissement et traitement d'une demande de raccordement : toutes les demandes de raccordement, sans considération de puissance ou d'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux, sont à établir **auprès d'Enedis**.

FINANCEMENT POUR UNE PUISSANCE <36KVA s'il y a eu une autorisation d'urbanisme délivrée.



Pour les branchements d'une puissance supérieure à 36 kVA :
contactez votre chargé d'affaires pour plus d'informations



Travaux d'extension des réseaux électriques.



Extension des réseaux rue de France au Subdray sur environ 200m du réseau basse tension pour l'alimentation d'un C4 [appellation Tarif Jaune] d'un bâtiment de bureaux et entrepôt.

POUR TOUTES QUESTIONS SUR UNE EXTENSION, CONTACTEZ VOTRE CHARGÉ D'AFFAIRES.

Retrouvez votre commune sur la carte des lots page 6

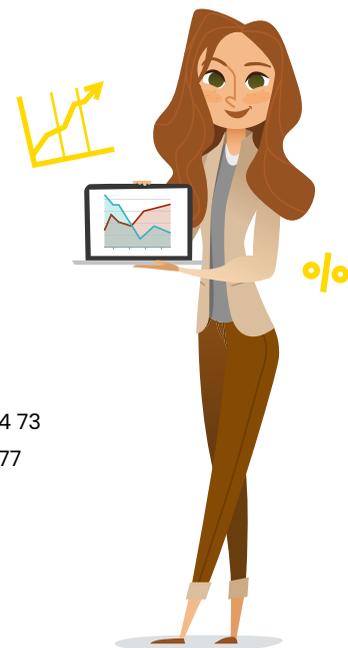
LOT N°1 CENTRE : Luc LACHASSE • l.lachasse@sdei18.com • 02 48 50 84 72

LOT N°2 NORD-OUEST : Bruno BERNERON • b.berneron@sdei18.com • 02 48 50 84 73

LOT N°3 NORD-EST : Julien MONCELON • j.moncelon@sdei18.com • 02 48 50 84 77

LOT N°4 SUD-OUEST : Philippe BOIS • p.bois@sdei18.com • 02 48 50 85 38

LOT N°5 SUD EST : Alain ROUSSILHE • a.roussilhe@sdei18.com • 02 48 50 84 74



GAZ

ÉCLAIRAGE
PUBLICMAÎTRISE
DE L'ÉNERGIESIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUEMOBILITÉ
ÉLECTRIQUEINNOVATION
& APPLICATION



GAZ

GARANTIR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ

La distribution de gaz s'organise de deux manières, soit par le réseau de gaz naturel relié au réseau de transport national, soit par un réseau en circuit fermé avec des cuves de gaz propane disposées sur le territoire de la commune.

POUR QUI

GAZ NATUREL



GAZ PROPANE



MONTANT DE LA CONTRIBUTION ÉLECTRIFICATION & GAZ

→ 1 € par habitant jusqu'à 5 000 habitants et 0,25 € au-dessus de 5 000 habitants (forfait annuel)

Source : Données 2021 issues du CRAC 2022



ACTION DU SDE

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GAZ

La délégation consiste à confier la charge des travaux, de l'exploitation et de la distribution d'un réseau de gaz à un prestataire appelé le concessionnaire.

ETAPES DE LA PROCÉDURE

- Délibération de la commune.
- Avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services publics Locaux).
- Lancement de la procédure d'appel d'offres par le Syndicat sur la base d'un dossier technique.
- Analyse des propositions de cahier des charges de concession de distribution de gaz et de schémas de desserte.
- Négociation avec les candidats, et finalisation du cahier des charges.
- À partir de la date de notification du marché, le concessionnaire réalise à sa charge le réseau de distribution qu'il exploitera pour une durée généralement égale à 30 ans.



EN 2022

Le réseau de gaz naturel

59 communes dans le Cher sont desservies au gaz naturel et raccordées au réseau de distribution exploité par GRDF. Afin de pouvoir bénéficier d'un droit d'exploitation du réseau, le délégataire, GRDF, verse une redevance de concession au SDE 18 qui rétrocède 85% de cette somme reçue aux communes.

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION AU GAZ PROPANE

9 communes ont fait le choix de ce type de réseau qui présente de nombreux avantages pour la commune : il est compatible avec le gaz naturel, l'approvisionnement est assuré par le concessionnaire Antargaz et la maintenance réalisée par un prestataire spécialisé. Ce type de réseau n'a aucun coût financier pour la commune. Il s'agit d'un service supplémentaire proposé aux usagers afin de leur permettre de diminuer leur budget énergétique.

A NOTER

Il est nécessaire que la commune ait un bourg avec une bonne densité de population. Par exemple, une commune de 1000 habitants avec un bourg concentré aura plus de chance de bénéficier d'un réseau de gaz qu'une commune de 1000 habitants avec de nombreux hameaux dispersés sur le territoire.



BRINON SUR SAULDRE

Renouvellement de l'éclairage public avec le passage en LED, l'éclairage d'un parc non clôturé, le renouvellement de la mise en valeur de l'église ainsi que l'installation d'un passage piéton lumineux intelligent.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

DÉVELOPPER, RENOUVELER, EXPLOITER LES INSTALLATIONS ET RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La compétence éclairage public est proposée de manière optionnelle aux collectivités. Le SDE18 réalise des travaux de rénovation et de construction de nouveaux points lumineux en apportant une expertise et des financements avantageux pour les collectivités.

Il propose également des prestations de maintenance de ces installations et de conseil afin de mieux maîtriser les consommations électriques.

Les équipements concernés par le transfert de la compétence sont :

- l'éclairage des voiries, des cheminements piétonniers, des parcs publics, petits équipements de loisirs (city stade, boulodrome)
- les éclairages extérieurs de mise en valeur des monuments publics

Ces équipements doivent être accessibles à partir du domaine communal et connectés sur le réseau d'éclairage public. Sont notamment exclus les illuminations festives et l'éclairage des terrains sportifs. Le sujet de l'impact de la pollution lumineuse sur la faune et la flore est également au cœur de l'action du SDE 18 lors de la réalisation des projets. L'enjeu est de concilier les enjeux de la biodiversité et les besoins des usagers.

POUR QUI

- Communes rurales et urbaines du Cher
- EPCI du Cher

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

- **GESTION** : 2 € par habitant (forfait annuel)
- **MAINTENANCE** :
 - Support lanterne : 20 € par lanterne entretenue
 - Support à LED : 11 € par bloc LED



LOTS GÉOGRAPHIQUES MARCHÉS 2022-2025

LOT N°1 CENTRE CEE / CITEOS

N° d'astreinte : 0800 46 38 79
Tél. 02 48 48 07 40

LOT N°2 NORD-OUEST



LOT N°2 NORD-OUEST AEB ELECTRICITÉ

N° d'astreinte : 06 09 79 57 52
Tél. 02 48 23 54 64

LOT N°3 NORD-EST



LOT N°3 NORD-EST CEE / CITEOS

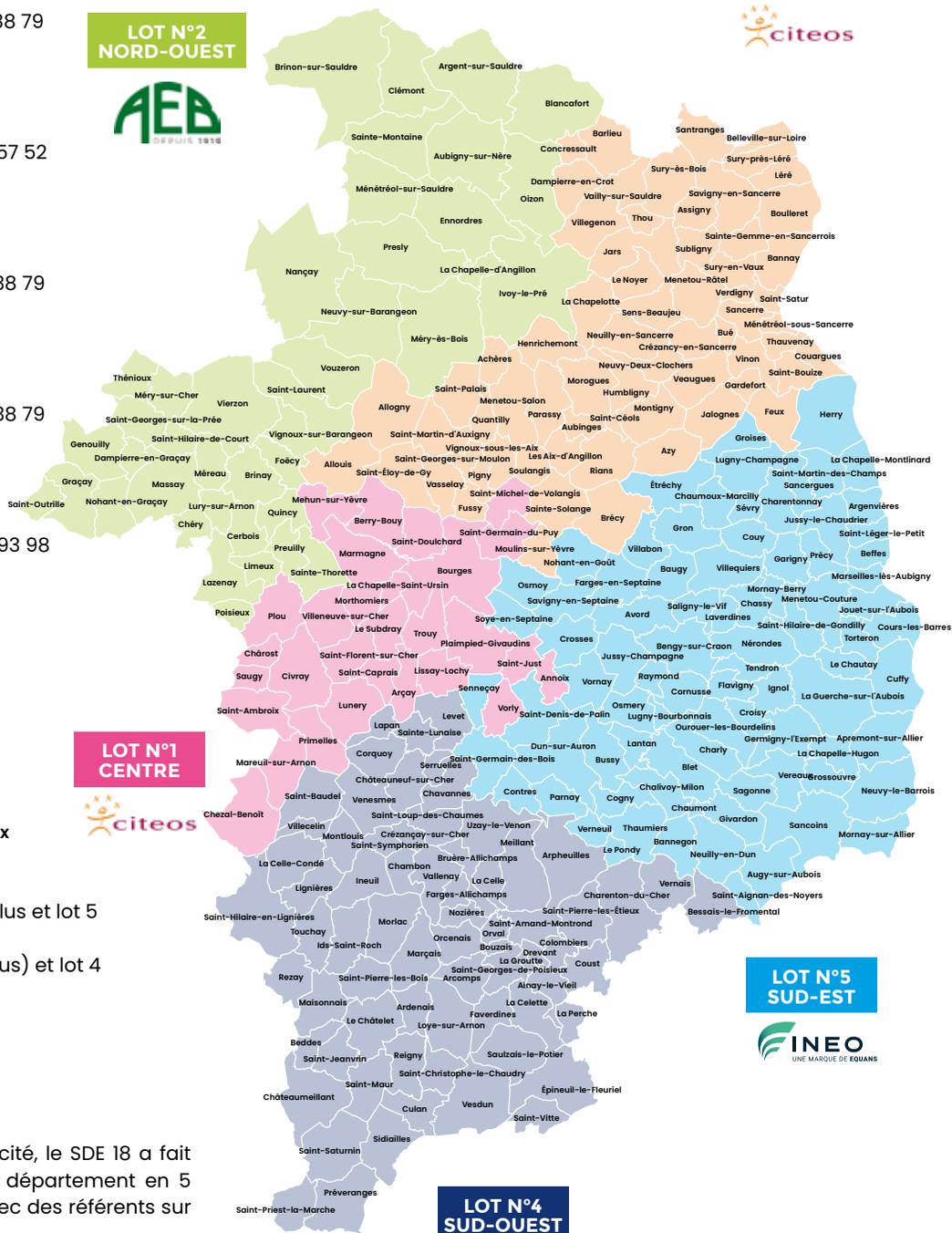
N° d'astreinte : 0800 46 38 79
Tél. 02 48 48 07 40

LOT N°4 SUD-OUEST CEE / CITEOS

N° d'astreinte : 0800 46 38 79
Tél. 02 48 48 07 40

LOT N°5 SUD-EST INEO

N° d'astreinte : 06 43 86 93 98
Tél. 02 48 27 16 40



Chargés d'affaires travaux et maintenance SDE 18 :

- Vincent BRAHIC
Lot 1 Agglo Bourges Plus et lot 5
- David DAGOIS
Lot 1 (hors Bourges Plus) et lot 4
- Willy JOSEPH
Lot 2 et lot 3



Dans un souci d'efficacité, le SDE 18 a fait le choix de répartir le département en 5 lots géographiques avec des référents sur chaque lot.

ACTION DU SDE

2 FORMULES D'ADHÉSION

LE DIAGNOSTIC DE VOTRE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC OFFERT

	Formule Complète		Formule Allégée	
	Collectivité	SDE 18	Collectivité	SDE 18
Maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en lumière du patrimoine, d'extension, de rénovation, de restitution		X		X
Maintenance préventive et curative Mise à disposition d'un module sur Latitude 18 pour faire les demandes d'intervention		X	X	
Gestion du patrimoine :		X		X
• Recensement des installations • Mise à jour de l'inventaire technique des ouvrages (plans, fiches techniques...)		X		X
• Assurances (aléas climatiques, dommages aux ouvrages, responsabilité civile)		X		X
• Charge d'exploitation : - Réponses aux Déclaration de projet de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) - Déclaration au guichet unique - Autorisation d'accès au réseau 7j/7 24h/24 - Garant des procédures de sécurité - Rapport annuel d'exploitation		X	X	
• La prévision des investissements	X		X	
• La programmation des investissements		X		X
Consommation électrique des installations	X		X	



LES AVANTAGES DE LA LED

- + de 50% d'économies d'énergie
- Une solution alliant un éclairage économique, efficace et ajusté au domaine public
- Un éclairage plus adapté aux besoins des communes avec des possibilités d'abaissement et d'extinction
- Un éclairage respectueux de l'environnement

ABAISSEMENT :

Réaliser une bonne étude avant la mise en œuvre des travaux d'éclairage public permet d'optimiser la recherche d'économie, au delà de la seule extinction. Ajuster la puissance, abaisser jusqu'à 80% lorsque c'est possible permettent de limiter le coût des factures énergétiques tout en conservant le service public par l'éclairage.



INFO +

+ DE 63 000 POINTS LUMINEUX GÉRÉS PAR LE SDE 18



MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& APPLICATION



PRESTATION 1

PLAN REVE / ÉCLAIRAGE ÉNERGIVORE

UN FINANCEMENT À HAUTEUR DE **70%** POUR 2023.

2000



c'est le nombre de ballons fluos à remplacer dans le Cher

UNE OBLIGATION LÉGALE

L'arrêté du 27 décembre 2018 impose des mesures de protection interdisant notamment, d'ici janvier 2025, les éclairages trop orientés vers le ciel et vétustes.

Ce texte est dans la continuité de la réglementation européenne de 2009 qui a déjà interdit la commercialisation des lampes à vapeur de Mercure (ballons fluos), trop énergivores, en 2015.



Ballons fluos et boules devant être supprimés d'ici 2025.

FINANCEMENT

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Dépose du matériel vétuste	70% facture HT + TVA	30% facture HT
Fourniture et pose matériel	70% facture HT + TVA	30% facture HT
Travaux liés, mise aux normes y compris de l'armoire de commande, terrassement, câblage.	70% facture HT + TVA	30% facture HT



INFO +

LA TECHNOLOGIE LED PERMET UNE MODULARITÉ AVEC DE L'ABAISSEMENT, DE LA DÉTECTION OU UNE COUPURE DE NUIT.



NOUVEAU PLAN REVE 2023-2025

A partir du 01/01/2023 le SDE18 accompagne les communes pour remplacer leurs éclairages énergivores avec un financement relevé à hauteur de 70% sur un montant total de travaux plafonnés à 70 000 € HT/an/commune.

Ce nouveau plan REVE élargit significativement les sources lumineuses qui peuvent bénéficier de subventions majorées.

- Les luminaires équipés de sources énergivores (ballons fluorescents, halogènes, tubes fluorescents, incandescents), ainsi que les luminaires de type « boule » quelle que soit la source lumineuse (poursuite du Plan REVE actuel),
- Les luminaires SHP vétustes sans verrière, ni réflecteur et/ou ne respectant pas l'ULOR* définis dans l'article de l'arrêté du 27/12/2018 (nuisance lumineuse en direction du ciel).

**ULOR : (Upward Light Output Ratio) est « la proportion de flux des lampes de tous les luminaires considérés qui est émis au-dessus du plan horizontal passant par les luminaires dans leur position d'installation.*

- La modernisation des projecteurs de mise en valeur énergivores, à condition de prévoir ou d'intégrer un dispositif de coupure en milieu de nuit.

Les sources lumineuses concernées :



MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& APPLICATION



PRESTATION 2

RÉNOVATION HORS MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

UN FINANCEMENT
À HAUTEUR DE **50%**



INFO +

ACCOMPAGNEMENT DANS LA MODERNISATION
DE VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC D'UN SECTEUR DE
VOTRE COMMUNE PAR NOS CHARGÉS D'AFFAIRES

Modernisation de l'éclairage vétuste de votre commune par un éclairage plus performant (hors Plan REVE) : cette prestation intègre le changement des crosses et des lanternes, ou de l'ensemble mâts crosses et des lanternes.

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques, la vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation.



UNE RÉNOVATION PERMET DE :

- réduire la consommation d'énergie électrique;
- de limiter et de lutter contre la pollution lumineuse grâce à un choix judicieux des luminaires et projecteurs ;
- d'améliorer la qualité de l'éclairage par l'optimisation de la répartition des foyers lumineux ;
- sécuriser et faciliter les déplacements nocturnes ;

FINANCEMENT

	Participation SDE18	Participation collectivité
Travaux de rénovation hors forfait maintenance	50% HT + TVA	50% facture HT

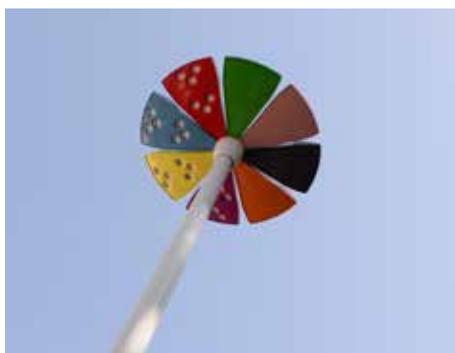
PRESTATION 3

EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC

UN FINANCEMENT
À HAUTEUR DE 50%

Le SDE18 finance à hauteur de 50% vos travaux d'extension d'éclairage public pour les collectivités adhérentes.

→ Exemple de projets d'extension d'un réseau d'éclairage public :
un lotissement communal, une zone d'activités, un parking d'école municipale...



Mâts type «pétales» installés sur le parking d'une crèche



Mâts autonomes solaires, un éclairage performant, même sans réseau électrique

FINANCEMENT

	Participation SDE18	Participation collectivité
Pose de lanternes ou projecteurs en aérien ou sur façade,	50% HT + TVA	50% facture HT
Pose de candélabre sur réseau existant ou à créer		
Extension simple du réseau d'éclairage public	50% HT + TVA	50% facture HT
Mise en place de matériels EP en provisoire à la demande de la collectivité	0%	100%



INFO +

SI UNE NOUVELLE COMMANDE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EST NÉCESSAIRE : LA DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU COMPTEUR EST À LA CHARGE DE LA COMMUNE ET DOIT ÊTRE ADRESSÉE À ENEDIS.



MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& APPLICATION



PRESTATION 4

VALORISATION DU PATRIMOINE PAR LA LUMIÈRE

UN FINANCEMENT
À HAUTEUR DE 50%



INFO +

LES LUMIÈRES ÉCLAIRANT LE PATRIMOINE
DOIVENT ÊTRE ÉTEINTES AU PLUS TARD
À 1 H DU MATIN

Dans les communes du département, nous pouvons admirer un patrimoine architectural incroyablement riche, valorisable la nuit.

Pour cette raison et depuis des années, le SDE18 vous accompagne dans les projets de mise en valeur extérieure par la lumière afin de profiter, aussi bien de jour que de nuit, de la beauté des richesses patrimoniales départementales.

Le SDE18 a mis en place des outils d'aide à la décision et une procédure permettant aux décideurs d'apprécier les principes de conception lumière :

- Un dossier technique de conception intégrant une infographie
- Des séances d'essais sur site, permettant de valider les effets de lumière, l'implantation et l'intégration des matériels
- Des réglages finaux en présence des décideurs
- La rénovation de la mise en lumière peut être prise en charge par le nouveau plan REVE (Voir le détail page 24) lorsque le matériel en place est énergivore et qu'une coupure va être prévue en milieu de nuit.



Mise en lumière du Château de Mehun sur Yèvre

FINANCEMENT

	Participation SDE18	Participation collectivité
Plan lumière Mise en lumière de monuments Travaux souterrain, aérien, fourniture et pose du matériel	50% HT + TVA	50% HT

Les modifications de la programmation dans les trois années suivant la réception sont à la charge de la collectivité.



Mise en valeur de la Basilique de Châteauneuf sur Cher



Le choix et l'implantation des matériels se font toujours dans un souci d'éclairage durable (faible consommation, pérennité de l'ouvrage, préservation de la biodiversité...), en évitant autant que possible les effets d'éblouissement et l'intégration esthétique et environnementale des édifices ou espaces naturels mis en valeur.

La prise en compte des espèces lucifuges et notamment des chauve-souris est un élément majeur de l'étude que ce soit pour maintenir les gîtes en place, ou pour permettre aux espèces de (re)venir s'installer lorsque des colonies sont présentes localement.

Participer activement au maintien de la biodiversité et à l'élargissement de la trame noire dans notre département est un enjeu important de l'éclairage public (n'hésitez pas à contacter l'Association «Chauve qui Peut»).

Les opérations de mise en lumière du patrimoine comprennent les éclairages de mise en valeur des monuments publics, bâtiments ou ouvrages, et visibles de l'extérieur (hormis mobilier et ornement intérieur).

✓ **A noter que l'association « Chauve qui peut »** (association qui pour but d'aider à l'étude et à la protection des chauves-souris de la région) intervient pour veiller à la protection de la faune lucifuge dans le Cher.



Mise en lumière du rond point de la Pomme à Saint Martin d'Auxigny



Mise en lumière de l'Eglise de Belleville sur Loire.



PRESTATION 5

MAINTENANCE : UNE PRESTATION CLÉ EN MAIN

Lorsque la collectivité adhère à la formule complète (voir page 23), elle bénéficie de l'entretien permanent de son parc d'éclairage public.



LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE

- Changement systématique des sources tous les 4 ans : après chaque renouvellement de marché, à l'exception des ballons fluo (interdits depuis 2015) et des LEDs.
- Les visites préventives (4 par an) :
 - 1 visite « complète » avec nettoyage des lanternes 1 fois/an
 - 3 visites trimestrielles intermédiaires de vérification de fonctionnement
- Intervention pour le remplacement et la réparation en cas de panne ou d'incident :
 - la collectivité déclare la panne sur **LATITUDE 18** via son identifiant personnalisé.

LES PRESTATIONS D'EXPLOITATION

- Responsabilité de la sécurité du réseau
- Mise à jour des bases de données techniques
- Enregistrement sur le guichet unique,
- Réponses aux DT et DICT,
- Édition d'un rapport annuel d'exploitation

CONTACT

Retrouvez votre commune sur la carte des lots page 22



LES DÉCLARATIONS DE DYSFONCTIONNEMENT SONT À RÉALISER SUR LATITUDE 18.



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

CONSEILLER DANS LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LA RÉALISATION DE PROJETS

Le SDE18 s'engage auprès des collectivités qui le souhaitent en leur apportant des conseils d'experts et des financements d'actions permettant de faire des économies d'énergie dans leurs bâtiments.

Enfin, le SDE 18 apporte ses services pour aider au développement des énergies renouvelables.

POUR QUI

→ Communes et EPCI du Cher

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

→ Conseil en Energie Partagé :
0,60 € par habitant par an pendant 4 ans

MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



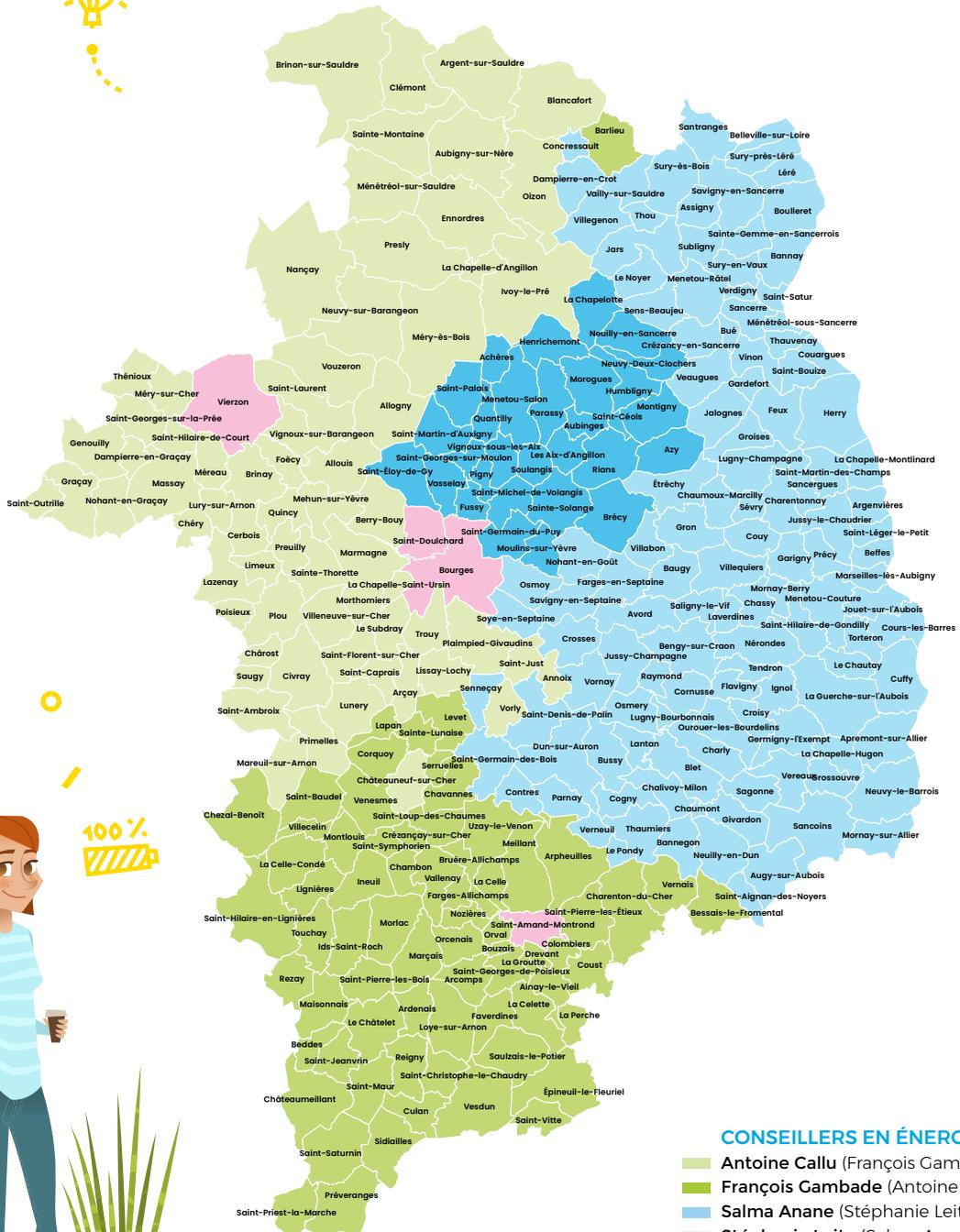
MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& APPLICATION



RÉPARTITION DES CONSEILLERS EN ÉNERGIE 2023



CONSEILLERS EN ÉNERGIE 2023

- Antoine Callu (François Gambade)
- François Gambade (Antoine Callu)
- Salma Anane (Stéphanie Leite)
- Stéphanie Leite (Salma Anane)
- Stéphanie Ahond

CONTACT

energie@sdei18.com



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



LE PACK ÉNERGIE VIA
UNE CONVENTION DE 4 ANS

- SUIVI ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI
- CONSEIL PONCTUEL

Saint Martin d'Auxigny : rénovation complète de la salle polyvalente (remplacement chaudière collective à haute performance énergétique, isolation des murs et des combles) avec une subvention de 15 096,40 €

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN FONCTION DE VOS BESOINS

Un engagement mutuel entre la collectivité et le SDE 18 pour la revitalisation du patrimoine bâti et l'amélioration du confort des bâtiments.



INFO +

COMMENT AMÉLIORER LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ
DANS LA MAÎTRISE DES ÉNERGIES



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& APPLICATION



LE RÔLE DU TECHNICIEN ÉNERGIE



LE RÔLE DE LA COMMUNE ADHÉRENTE



CONTACT

energie@sdel8.com

PRESTATION 1

SUIVI ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

RÉALISÉ PAR UN TECHNICIEN DANS LE
CADRE DU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ



Vous souhaitez maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques de votre patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...).



VOUS VOUS DEMANDEZ :

- Combien coûte l'énergie pour votre commune ?
- Quels sont les équipements les plus énergivores ?
- Est ce que la gestion de vos bâtiments est optimale ?
- Quel est l'impact environnemental ?

Le dispositif suivi énergétique du bâti peut répondre à vos besoins avec la mise à disposition d'un technicien énergie partagé.

LES BÉNÉFICES DU SUIVI ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

- Un conseil objectif et indépendant : priorité est donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier ;
- Un plan d'actions permettant de réaliser des économies d'énergie ;
- Des techniciens énergie formés, outillés et intégrés dans le réseau des CEP de l'ADEME
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme.



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& APPLICATION



LES MISSIONS DU TECHNICIEN ÉNERGIE DANS VOTRE QUOTIDIEN

Après avoir établi un bilan énergétique du patrimoine bâti des communes adhérentes jusqu'à 10 bâtiments maximum, le technicien énergie vous présente une **vision globale de votre patrimoine et de vos dépenses en énergie**. Vous pourrez être surpris des résultats et prendre conscience du potentiel d'économies réalisables !

Le technicien énergie vous propose alors des préconisations concrètes et hiérarchisées pour réduire les consommations énergétiques et agir contre la hausse des prix des énergies. Il participe à la réalisation de vos projets.

Le technicien énergie réalise aussi un **suivi énergétique personnalisé de votre patrimoine communal**.

PACK ÉNERGIE		Collectivité adhérente Convention de 4 ans		Collectivité non adhérente au pack Énergie
SUIVI ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI (10 bâtiments maxi par collectivité adhérente)	Réunion de démarrage (réfèrent et secrétaire, récupération des factures et des plans, visite des 10 bâtiments, ...)	0,60 €	par an et par habitant	Pas d'intervention
	Analyse des consommations			
	Analyse équipements et surface			
	CONSEIL PONCTUEL			
Rédaction et envoi des rapports de conventions				
	Réunion de présentation du rapport			

DÉROULEMENT DU SUIVI



INFO +

UN TECHNICIEN ÉNERGIE PEUT RÉALISER SUR DEMANDE UNE ANIMATION AVEC LA CAMERA THERMIQUE INFRAROUGE AFIN DE SENSIBILISER LES ÉLUS À L'ISOLATION D'UN BÂTIMENT.

PRESTATION 2

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EN ÉNERGIE

Vous avez un projet de rénovation, de production d'énergies renouvelables ? Quels choix techniques ? Pour quelle performance ? Quelle réglementation en vigueur appliquer ? Quels financements ?



FINANCEMENT

	Collectivité adhérente Convention de 4 ans	Collectivité non-adhérente
Conseil et accompagnement de projets		
Assistance pour sélectionner un bureau d'études (envoi cahier des charges, conseils en fonction des projets)		
Relecture de l'étude avant présentation + remarques		
Participation à la restitution de l'étude		
Participation à l'élaboration du CCTP (conseil, relecture, remarques)	Compris dans le pack	Pas d'intervention
Visite en cours de travaux		
Conseils pour la prise en main des installations		
Etude d'opportunité d'un projet		
Aide à la prospection de site		

INFO +

VOUS AVEZ UN PROJET (SURFACE SUPÉRIEURE À 500 M²) EN LIEN AVEC LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ? LE SDE 18 VOUS ACCOMPAGNE VIA LA SEM ENERCVL.

Accessible aux collectivités adhérentes et non adhérentes au pack énergie

Pour plus de renseignements sur les modalités financières et d'accompagnement, vous pouvez contacter le service Maîtrise de l'énergie : contact@sde18.com



SIG - SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE



MOBILITE ÉLECTRIQUE



INNOVATION & APPLICATION



PRESTATION 3

LE FONDS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - FEE

SUBVENTIONNER VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR DIMINUER LES CONSOMMATIONS.

JUSQU'À **20%** DE SUBVENTION POUR VOS TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES*

Le Fonds d'Efficacité d'Énergie vous permet de profiter d'une subvention pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.



Rénovation de la mairie et de la salle des fêtes de Montlouis avec une subvention de 3 158 €. Les travaux subventionnés : isolation des combles/plafonds, des murs et du plancher, ventilation mécanique simple flux



Il est alimenté par la cession des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) générés par ces travaux et valorisés par le SDE 18. L'aide apportée par le SDE 18 est cumulable avec les aides de type DETR et Région dans la limite de 80% d'aides publiques.

FINANCEMENT

		Collectivité adhérente Convention de 4 ans	Collectivité non-adhérente
FEE	Réunion pour définition du projet		
	Réception des devis avant acceptation et analyse des travaux éligibles		
	Rédaction et envoi de l'attestation de cession		
	Après les travaux, envoi des attestations sur l'honneur	20%	10%
	Réception des factures, analyse et validation		
	Paiement des subventions sous réserve du respect des critères		

***PAR EXEMPLE :**

Pour des travaux d'isolation, seuls les matériaux éligibles seront subventionnés par le SDE18, suivant le tableau ci-dessus. (Hors subvention : placo, peinture, faux-plafond...)

SIG

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

FACILITER L'ACCÈS AUX DONNÉES CADASTRALES

Le SDE18 a créé une plateforme web cartographique - www.latITUDE18.fr afin de faciliter l'accès aux données cadastrales. Y figurent la plupart des réseaux (électriques, gaz, éclairage public, eau...), les documents d'urbanisme, de gestion des cimetières, des bilans énergétiques des bâtiments communaux... et toutes autres informations géographiques relatives aux territoires des collectivités.

POUR QUI

→ Communes, EPCI du Cher et partenaires du SDE 18

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

- Numérisation du cadastre et SIG en Extranet :
- Forfait complet : 0,50 € par habitant (forfait annuel)
 - Forfait allégé : 0,10 € par habitant (forfait annuel)



EN 2023 : DÉCOUVREZ LATITUDE 18



UN PORTAIL COMPLÉMENTAIRE AVEC DES
CARTOGRAPHIES ANNEXES, DES APPLICATIONS,
PLANS ET CARTES INTERACTIVES SUR
LE DÉPARTEMENT DU CHER.

ACTION DU SDE



→ ACCÈS RESTREINT À LA PLATEFORME APRÈS DÉLIVRANCE D'UN CODE D'ACCÈS INDIVIDUEL



Extraits du site www.latITUDE18.fr

Pour les collectivités adhérentes qui le demandent, et après accord sur les modalités de participation financière, le SDE 18 met en commun ses moyens techniques afin de :

- Doter les collectivités adhérentes du cadastre numérisé,
- Doter les collectivités adhérentes de moyens technologiques permettant la consultation de la Base de Données Territoriales (BDT),
- Doter les collectivités adhérentes d'une aide technique à la gestion de leurs installations (diagnostics, formation, etc...),
- Apporter aux collectivités adhérentes une aide technique à la gestion d'un Système d'Information Géographique,
- Développer l'enrichissement des données alphanumériques et graphiques de la B.D.T.

LA FORCE DE **LATITUDE18** :

- des mises à jour régulières des données
- une évolution adaptée à vos besoins
- un accès personnalisé pour chaque commune
- des outils collaboratifs pour enrichir les informations liées à votre collectivité
- le patrimoine de l'éclairage public intégralement géoréférencé



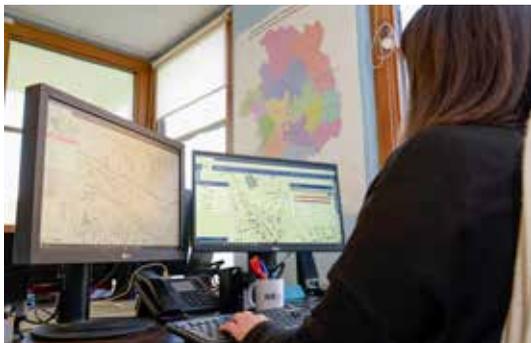
INFO +

UN DES CANDÉLABRES DE VOTRE COMMUNE EST EN PANNE ET VOUS SOUHAITEZ LE SIGNALER ? RIEN DE PLUS SIMPLE, IL VOUS SUFFIT DE FAIRE VOTRE DÉCLARATION DIRECTEMENT SUR WWW.LATITUDE18.FR DEPUIS LE FORMULAIRE EN CLIQUANT SUR LE POINT LUMINEUX OU L'ARMOIRE EN QUESTION.



PRESTATION 1

FORFAIT COMPLET SIG



Il comprend l'hébergement d'un nombre illimité de couches telles que le plan cadastral informatisé (PCI-vecteur) labellisé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ainsi que les données foncières de la DGFIP (MAJIC III), l'ensemble des réseaux existants (électriques, gaz, éclairage public, les documents d'urbanisme, le référentiel à grande échelle de l'IGN, les monuments historiques, les hydrants du SDIS, les orthophotoplans, les données de la DREAL Centre, etc...)

CONTRIBUTION FORFAITAIRE

→ 0,50 € par habitant



PRESTATION 2

FORFAIT ALLÉGÉ

→ Réservé aux collectivités disposant en interne de leur propre SIG.

Il comprend l'hébergement d'un nombre limité de couches, à savoir les réseaux électriques, gaz et éclairage public ainsi que le fond de plan cadastral. Cette formule n'est accessible qu'aux collectivités disposant en interne de leur propre SIG.

La délibération de la collectivité doit explicitement préciser le souhait d'accéder à Latitude 18 selon le forfait allégé.

CONTRIBUTION FORFAITAIRE

→ 0,10 € par habitant





PRESTATION 3

LES FORMATIONS

**100% PRIS EN CHARGE
PAR LE SDE 18**

LE SDE 18 propose des sessions de formation pour découvrir et utiliser l'ensemble des fonctionnalités de LATITUDE 18. Session de 3h dispensée par une formatrice du SDE 18.

Formation gratuite ouverte aux secrétaires de mairies et d'EPCI, aux agents techniques et aux élus.

- Déclenchement de la formation à partir d'une dizaine d'inscriptions.
- Des formations sont réalisées tout au long de l'année.

Pour vous inscrire, n'hésitez pas à solliciter le SDE 18 : sig@sde18.com



PROGRAMME DE LA FORMATION

- Prise en main et connexion à l'application Latitude 18
- Les outils
- Utilisation de base
- Les couches disponibles
- Localiser
- Sélection des objets
- Mise à jour des données (initialisation)
- Cartographie des données

PRESTATION 4

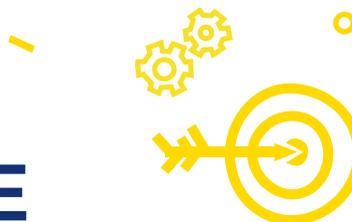
PRESTATION DE CARTOGRAPHIE

Il s'agit de mettre à disposition des utilisateurs, via Latitude 18 ou le site du SDE 18, diverses cartes sur des thématiques différentes (limites administratives, démographie, occupation du sol, évolution de la tache urbaine, mobilité...) à l'échelle départementale.

Ces cartes sont imprimables ou téléchargeables.

IMPRESSION DE LA CARTE EN FORMAT A0

- Noir et Blanc : 9,50 €
- Couleur : 9,90 €



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& APPLICATION





MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

DÉVELOPPER DES DÉPLACEMENTS PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le SDE18 s'est lancé dans le pari de la mobilité électrique en créant un réseau de plus de 100 bornes de recharge pour les véhicules électriques installés au maximum tous les 20 km.

Le déploiement des bornes de recharge a été optimisé en cohérence avec les réseaux électriques et les flux de déplacement du département.

Grâce aux accords d'itinérance, tout utilisateur d'un véhicule électrique peut accéder à une borne dans le Cher via son propre abonnement.

POUR QUI

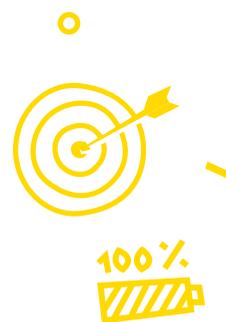
→ Communes et EPCI du Cher

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

→ 910 € par borne installée et en service
(forfait annuel calculé au pro rata temporis la 1ère année)



ÉLABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE DÉPLOIEMENT DES BORNES EN 2023



Le SDE 18 a réalisé un important déploiement d'IRVE sur son territoire entre 2015 et 2017 et installe depuis lors de nouvelles bornes pour compléter le schéma initial, en répondant principalement à la demande des communes et de leur intercommunalité. Il possède actuellement 102 bornes en service et une dizaine d'autres sont en cours de pose.

Depuis 2022, le SDE 18 a rejoint la Société Publique Locale (SPL) MObilité DUrable LOcale (MODULO) afin de mutualiser la gestion du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides à l'échelle du territoire national.

Le SDE18, conscient des attentes des usagers en termes de mobilité électrique et au vu des résultats du schéma régional d'avitaillement en énergie verte et décarbonée pour véhicules à motorisation alternative, élabore actuellement un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques, nommé **SDIRVE** par la suite.



LES OBJECTIFS DU SDIRVE :

- Réaliser une analyse approfondie du parc actuel et prioriser les actions de modernisation à mettre en œuvre tant en milieu rural qu'urbain pour assurer un bon niveau de qualité de service.
- Définir la stratégie de développement du parc d'IRVE du SDE18 en complémentarité avec l'offre privée du territoire en prenant en compte les évolutions techniques et réglementaires à venir.

MODERNISATION DU PARC DE BORNES

Le SDE 18 fait le choix d'investir dans la modernisation du parc de bornes. Elle se fait soit par « retrofit » soit par le remplacement de la borne.

- Le retrofit consiste en la modernisation des principaux composants de la borne de recharge.
- Le remplacement des bornes obsolètes se fait par des IRVEs neuves répondant au standard actuel de communication.
- **Cette modernisation est financée en totalité par le SDE 18 et par une subvention ADVENIR ou FACE pour un programme de 527 350 € sur 3 ans.**



PRESTATION 1

L'INSTALLATION DE BORNES SUR VOTRE COMMUNE

UN FINANCEMENT PAR LE SDE 18 ET LE PROGRAMME ADVENIR JUSQU'À 80% POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION

Le SDE18 sollicite le programme avenir pour l'installation des bornes



QUELLE EST LA DÉMARCHE POUR INSTALLER UNE BORNE ?

- 1 La collectivité transfère la compétence « infrastructure de charge » au SDE et détermine le nombre de bornes à installer en cohérence avec le SDIRVE
- 2 Le SDE 18 établit un plan de financement et la collectivité le valide par une délibération
- 3 Le SDE 18 commande l'étude à l'entreprise et l'envoie à la collectivité pour validation
- 4 Le SDE 18 se charge des modalités administratives (dossier de permission de voirie, demande de raccordement électrique) et techniques (lancement et vérification de la réalisation des travaux)
- 5 A la fin des travaux, le SDE 18 fait intégrer la borne au réseau MODULO (mise en service, communication, monétique)
- 6 La borne est mise en service et apparaît sur le superviseur de MODULO
- 7 Le SDE 18 organise la réception des travaux puis envoie la demande de participation, recalculée au coût réel des travaux effectués diminuée des subventions éventuelles, à la collectivité.

FINANCEMENT

→ Pour la fourniture et l'installation de la borne :

- 30% par le programme ADVENIR
- 50% par le SDE 18
- 20% par la collectivité

→ Pour le branchement électrique :

- 30% par le SDE 18
- 70% par la collectivité



PRESTATION 2

UNE AIDE POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

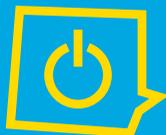
JUSQU'À 1 500 € DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF OU D'OCCASION

Le SDE 18 a mis en place une aide financière de 1 500 € maximum afin d'aider les collectivités qui souhaitent s'équiper de véhicules plus respectueux de l'environnement.



- Il faut que le véhicule soit 100% électrique et que l'achat ne soit pas effectué avant la demande.
- Pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (dans la limite de 2 véhicules/an/collectivité adhérente)





INNOVATION & APPLICATION

FINANCEMENT DES EXPÉRIMENTATIONS EN ÉCLAIRAGE PUBLIC ET EN ÉNERGIE

Le SDE 18 soutient l'innovation dans la réalisation de vos projets en apportant une aide financière supplémentaire.

- 100 000 € pour les expérimentations en éclairage public (soit 20 000 € maximum par lot géographique)
- 15 000 € pour les expérimentations en énergie.

→ A travers ce dispositif mis en place depuis 2021, ce sont 100 000 euros qui viennent abonder les financements déjà existants pour accélérer la transition énergétique.

Le soutien de ces projets est soumis à la commission Environnement du SDE 18.

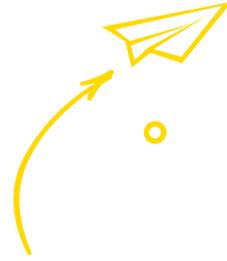
LA COMMISSION « INNOVATION »

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION & L'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE « INNOVATION » :

- L'enveloppe annuelle au titre de l'Aide Innovation EP et Énergie est définie par le Comité syndical.
- La Commission Environnement s'efforce de répartir la somme, constituant l'enveloppe annuelle, de manière égale entre les différents lots.
- Pour chaque projet, le financement ne pourra pas excéder 80 % du coût total dudit projet concerné par la demande. Etant précisé que le reste à payer à la charge du demandeur sera d'au minimum 20% du coût total du projet concerné par la demande d'Aide Innovation EP.
- La demande doit obligatoirement émaner et être pour le compte d'une collectivité membre du SDE 18.
- La demande doit être accompagnée d'un dossier comprenant les caractéristiques du projet, le budget envisagé, dont la part prise en charge par le SDE 18 et tout élément démontrant le caractère innovant du projet.
- La commission environnement est appuyée par les services du SDE 18 pour l'instruction des dossiers. La collectivité a la possibilité de venir présenter et argumenter son projet devant la commission.
- La désignation des projets retenus s'effectue par un vote à la majorité simple où chaque membre de la Commission dispose d'une seule voix (En cas d'égalité, la voix du Président de la Commission sera prépondérante.)
- Une information au Comité syndical sur les projets financés sera effectuée chaque fin d'année.



RÉALISATIONS



UN ARBRE CONNECTÉ BIENTÔT INSTALLÉ A ST AMAND MONTROND

Totalement autonome, il offrira des services au public : connections Wifi, recharge de smartphone et bien plus.

RÉALISATION D'UN PASSAGE PIÉTON LUMINEUX À BRINON SUR SAULDRE

Cette solution permet, grâce à l'installation de panneaux lumineux verticaux, d'attirer l'attention des conducteurs et à l'aide de pavés lumineux au sol, de détacher le passage piéton du reste de la chaussée.



EXPÉRIMENTATION INÉDITE À BELLEVILLE SUR LOIRE QUI PERMET DE PROGRAMMER ET MODIFIER L'ILLUMINATION DE L'ÉGLISE DEPUIS UNE APPLICATION

41 projecteurs led d'une faible puissance (1500 watts) ont été installés et pourront illuminer l'église en fonction d'un thème. Chacun pourra interagir et changer le mode de couleur à sa guise depuis son smartphone.

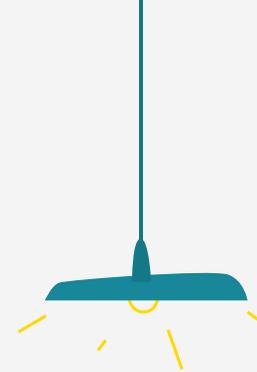


INSTALLATION DE MÂTS SOLAIRES AUTONOMES À SAINT JUST

Un éclairage public avec une énergie propre, gratuite et inépuisable !



LES RESSOURCES HUMAINES



LA QUALITÉ DE SERVICE AU CŒUR DE L'ACTION DES ÉQUIPES

Au quotidien, le délégué peut faire appel aux équipes administratives et techniques du SDE 18.

Chaque collectivité sollicite les référents techniques locaux pour le conseil et l'accompagnement des projets ainsi que pour le suivi des chantiers.

CONTACTEZ NOUS !



Syndicat Départemental d'énergie du Cher

7 Rue Maurice Roy - CS 60021

18021 Bourges cedex

Tél. : 02 48 50 85 40

E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com



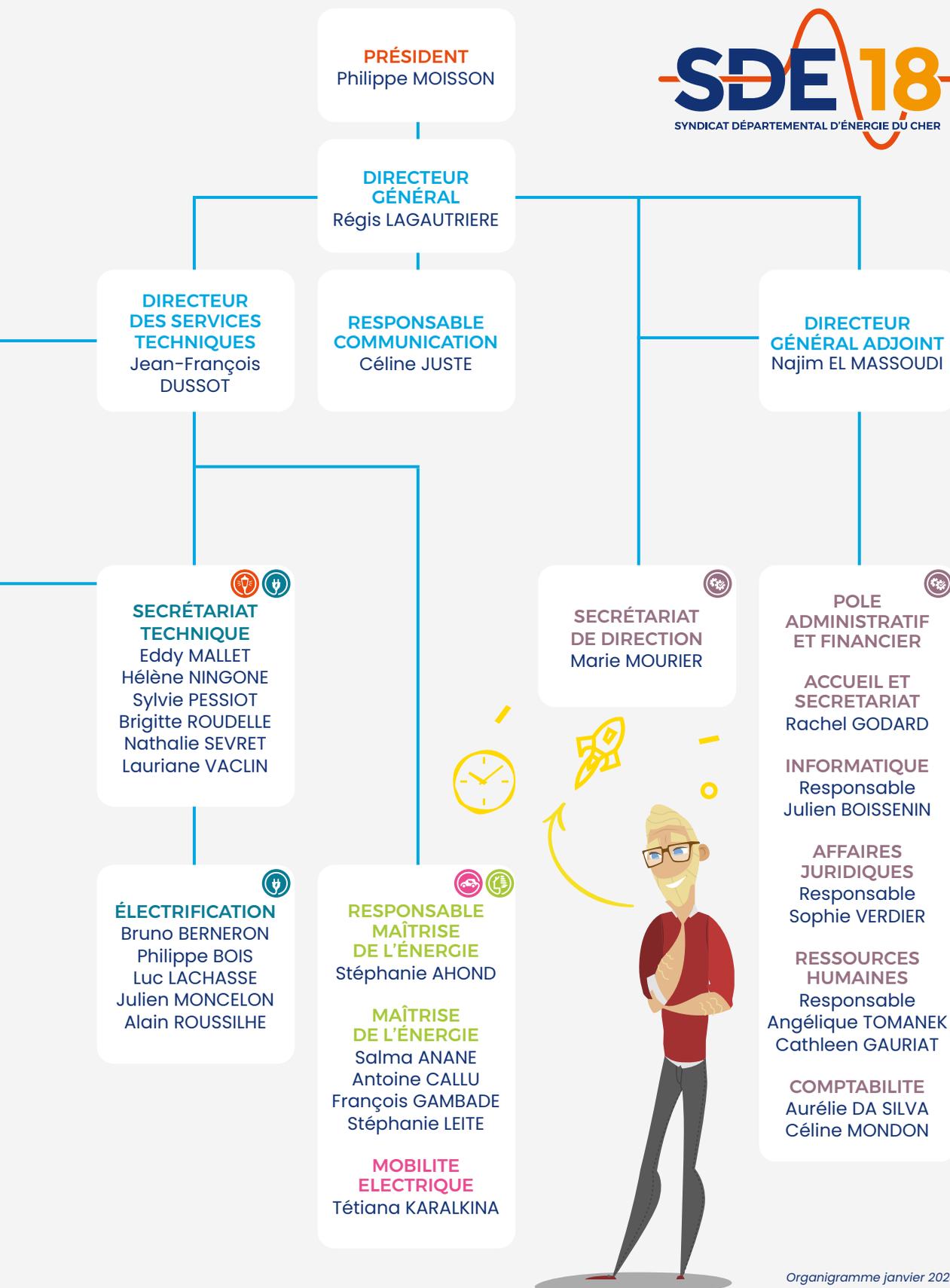
ADJOINTE AU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES
Nathalie CLEMENT


RESPONSABLE PATRIMOINE ET CONCESSION
Guillaume FILLOT

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
Gatien SCHALLER
Virginie VILLOUTREIX


ÉCLAIRAGE PUBLIC
Vincent BRAHIC
David DAGOIS
Willy JOSEPH





Organigramme janvier 2023



Électrification



Développer et renforcer le réseau de distribution d'électricité.

travaux@sde18.com

Gaz



Organiser la distribution publique de gaz en réseau.

gaz@sde18.com

Éclairage public



Développer, renouveler, exploiter les installations et les réseaux d'éclairage public.

travaux@sde18.com



Maîtrise de l'énergie



Conseiller dans la maîtrise des consommations d'énergie et la réalisation des projets.

energie@sde18.com

SIG Système d'information géographique



Optimiser la gestion des espaces communaux.

sig@sde18.com

Mobilité électrique



Développer des déplacements plus respectueux de l'environnement.

mobilite@sde18.com



Toutes nos
énergies
au service du Cher

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 Rue Maurice Roy - CS 60021 - 18021 Bourges cedex

Tél. : 02 48 50 85 40 - E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com